Aux sévices secrets de Sa Majesté

Fausse carte de police, faux brassard, faux grade de commandant de la DST (défense et sécurité du territoire) et des Renseignements territoriaux, micros cachés, fouilles de bureau, rencontres dans un café ou sur un parking, menaces, complot politique… Tous les ingrédients d'une série Z d'espionnage étaient réunis ce lundi 26 juin dans la salle N°1 du tribunal judiciaire de Thonon. Une comédie qui aurait pu être divertissante si elle n'avait pas trouvé son décor dans les locaux du Conseil départemental et ne mettait pas en vedette les tensions politiques entre le président Martial Saddier (« l'Abeille 1er » de son nom de scène) et l'un de ses sujets, le conseiller départemental de Thonon, Richard Baud. Un dangereux personnage qui n'a pas hésité à soutenir ouvertement la candidature de la « Gauloise blonde » Virginie Duby-Muller à la présidence du Département et, ce qui est tout aussi impardonnable, de voter contre la construction d'un vélodrome.

Renvoi d'ascenseur

Les relations cordiales entre les deux élus sont de notoriété publique et on soupçonne même sa majesté « l'Abeille 1er » d'avoir soufflé au maire de Thonon, Christophe Arminjon, l'idée de retirer ses délégations de maire adjoint au renégat Richard Baud. Bref, le terrain idéal pour un James Bond un peu gonflé, désireux de s'introduire dans les affaires du Département. Il est vrai que le barbouze en question avait ses entrées. Propriétaire d'une entreprise spécialisée dans le sel de déneigement, Mérandon SAS, cela fait près de 40 ans qu'il enchaîne les marchés publics avec les collectivités et le Conseil départemental. La porte d'entrée était donc facile à trouver. Tout comme le motif de sa démarche. Officiellement, il voulait rencontrer le monarque pour renégocier le tarif d'achat du sel, en proie à une forte augmentation depuis la guerre en Ukraine. En contrepartie de quoi, le « barbouze » propose à « l'Abeille 1er » de mener quelques discrètes investigations, s'appuyant sur ses fonctions présumées au service de la DST, puis des Renseignements territoriaux. Il est comme ça, le marchand de sel, *« quand je demande de l'aide, je fais toujours un renvoi d'ascenseur »*.

Menaces sur le président

« Il me dit qu'il a une double casquette. Il porte d'ailleurs un blouson noir avec deux poches latérales. Il me sort une carte de police d'une de ces deux poches […] *Elle était de taille un peu plus grande qu'une carte bleue, avec liseré bleu, blanc, rouge et l'inscription Police »*, confiera sa Majesté aux enquêteurs de la brigade de recherche de Chambéry, chargés de démêler cette surprenante affaire. Le décor ainsi planté, le barbouze, de son vrai nom Joël Mérandon, entame la conversation sur les menaces qui pèseraient sur le président du Département. *« Il y a des gens qui vous en veulent. Il y a des fuites autour de vous… »* Une version d'autant plus crédible que sa Majesté a effectivement reçu une lettre de menaces et que ses positions, notamment en faveur de la bassine de La Clusaz, l'organisation des Championnats du monde cycliste, la construction d'un vélodrome et les relations rompues avec la Savoie ne lui ont pas valu que des amis. Il avait d'ailleurs reçu la visite, quinze jours plus tôt, de la vraie directrice départementale des Renseignements territoriaux pour *« me demander mon agenda et ceci, afin de m'accompagner discrètement sur certains déplacements compte tenu du contexte très malsain autour de moi et autour des séances publiques »*.
Cerise sur le gâteau, *« pour terminer avec le concours de circonstances, la cheffe des RT prévient ma directrice de cabinet qu'un agent des RT serait présent à la prochaine séance publique. Hasard ou non, M. Mérandon est dans la salle »*.

Vrai faux enquêteur

Cette nouvelle visite aurait donc dû l'interloquer, mais le barbouze d'opérette, qui ne manquait pas d'aplomb, lui a fait miroiter que sa venue était normale. Précisant même que *« lui dépendait de l'échelon régional »* et que pour ces raisons *« je ne dois pas en parler à l'échelon départemental »*. Ce qui n'a pas plus étonné le béotien « l'Abeille 1er ». *« Il ajoute qu'il a tout le matériel à la maison et qu'il peut venir pour contrôler mon bureau*, gobe par la même occasion Martial Saddier. *Il me pose des questions comme un véritable enquêteur en me demandant si j'avais des ennemis, des véhicules qui me suivent… »* Une véritable série Netflix !

La peur du grand méchant Baud

Poursuivi pour immixtion dans la fonction de policier et usage de faux insignes, Joël Mérandon expliquera aux enquêteurs que, *« Martial dit sentir un mauvais climat et qu'il ne se sentait pas en sécurité. Il me dit qu'il a peur physiquement qu'on s'en prenne à lui. Il m'a demandé si je connaissais Richard Baud. Il a dit qu'il en avait peur et qu'il lui faisait toutes les misères possibles et imaginables »*. La première commande était passée…

Nouvelles pistes

Mais *« ce qui le tracassait le plus, c'était les pompiers.* […] *Il m'a dit que Monteil* (le "Pharaon" Christian Monteil, son prédécesseur à la présidence du Département et du Service départemental d'incendie et de secours, NDLR) *a laissé faire n'importe quoi, notamment avec les pompiers »*. Et curieusement, le bruit court depuis quelque temps que la Chambre régionale des comptes, qui contrôle actuellement le Conseil départemental, s'intéresserait de près aux notes de frais du « Pharaon » et de Richard Baud, du temps où ils étaient président et vice-président du SDIS. Une coïncidence, sans doute…

Nouvelle commande

Heureusement, « l'Abeille 1er » avouera que son barbouze préféré *« termine en me rassurant et en me disant qu'il allait enquêter en associant les services territoriaux »*. Si bien qu'*« à la fin de l'entretien, je lui dis que ça m'intéresse de savoir qui m'en veut, comme ça m'intéresse de savoir qui m'a envoyé la lettre de menaces que j'ai reçue la semaine dernière »*. Il n'a pas confiance dans la justice de son pays ?

La paranoïa gagne le Conseil départemental

Toujours est-il qu'*« après cet entretien, j'ai demandé à mes services de passer un appel d'offres pour recruter une société qui pourrait vérifier si effectivement des micros étaient installés au sein du Conseil départemental ou plus généralement si on avait été piraté. [...] C'est la première fois, depuis 15 ans, que j'étais si anxieux »*.

Relations particulières

L'affaire ne s'arrête pas là. Se sentant sans doute habité d'une mission de la plus haute importance que lui aurait confiée « l'Abeille 1re », le barbouze se met au travail. Il contacte Richard Baud, qu'il ne fréquentait pas mais qui avait eu la gentillesse de lui souhaiter un *« bon anniversaire »* sur Facebook, le confondant, explique-t-il, avec un homonyme habitant Allinges. Le barbouze insiste. Lors d'une conversation téléphonique, *« il me laisse entendre qu'il a des informations à me fournir, mais qu'il ne peut pas en parler au téléphone »*, commente Richard Baud. Son interlocuteur propose une rencontre autour d'un déjeuner. Il finit par obtenir un rendez-vous le temps d'un café dans un bar de Perrignier. À peine attablé, le personnage ressort sa carte de police et exhibe son grade de commandant *« soit 4 barrettes à plat »*. Puis *« il dit venir indirectement de la part de Martial Saddier »*, continue l'élu thononais. *« Je suis surpris sur la démarche, mais pas sur le fond. J'ai effectivement des relations particulières avec le président »*. Une litote... Mais, *« même si on n'est pas d'accord, pour moi, il était impensable qu'un président de Conseil départemental fasse une enquête sur un de ses élus »*, lâche Richard Baud au tribunal, la main sur le cœur.

Interrogatoire

Selon le barbouze, s'il entreprend cette démarche, c'est parce que « l'Abeille 1re » *« a peur de moi »*, s'étonne Richard Baud devant les vrais enquêteurs. *« Ensuite, il me questionne sur mes relations avec un certain nombre de personnes »* telles que Delphine Metz, directrice de cabinet de Martial Saddier, le « Calimero des alpages » Jean-Marc Peillex, le « Starévich » Nicolas Rubin, le recycleur François Excoffier, l'inévitable « Numéric Yo-Yo » Lionel Tardy, ou encore le « fantôme » Christophe Arminjon. *« Il m'a aussi demandé quelles étaient mes intentions pour les Municipales à Thonon. Ses questions sont assez précises »*. Mieux, *« au cours de notre échange, il m'évoque un sujet dont j'ai parlé seul avec le président du Département en tête à tête. Là, je me dis qu'il échange avec Martial Saddier car personne ne pouvait connaître la teneur de notre conversation. À titre personnel, je n'en ai parlé à personne »*. Sa majesté « l'Abeille 1re » n'aurait-elle pas su tenir sa langue ?

Règlements de comptes

Le lendemain, bien qu'il y ait eu divergence sur les dates lors de l'audience, le barbouze retrouve ...

« l'Abeille 1re » pour lui faire part de l'avancée de son enquête. La rencontre a lieu – « *comme dans une mauvaise série* » ironisera l'avocat de la défense, Me Huissoud – sur le parking de covoiturage à proximité du CHAL (centre hospitalier Alpes Léman). « *Je suis arrivé avant Martial, je l'ai attendu, il était au téléphone dans sa DS7, j'ai poireauté 10 minutes dehors et quand j'ai vu qu'il avait terminé, je suis rentré dans sa voiture* », témoigne le prévenu. Là, il confie à « l'Abeille 1re » ce qu'il sait déjà. À savoir que Richard Baud lui en veut d'avoir fait baisser le salaire de son épouse, fonctionnaire à la maison de retraite de Bons-en-Chablais. Une mesure de rétorsion tout à fait démocratique, pour remercier son mari d'avoir osé voter contre le vélodrome ? En tout cas, pas de quoi réchauffer l'ambiance entre les deux hommes. Mais d'ici à craindre pour son intégrité physique…

Le réveil de « l'Abeille 1re »

C'est finalement ce jour-là que notre naïf souverain a commencé à se demander s'il n'a pas été le dindon d'une mauvaise farce. « *Lorsque j'arrive, la première chose qui me frappe, c'est sa voiture, une vieille voiture qui ne correspondait pas vraiment à son statut, ni à sa fonction d'agent des RT* », s'étonne-t-il. Pourquoi, il s'attendait à voir son James Bond de pacotille sortir d'une Aston Martin ? Puis il raconte : « *Il tenait en main deux radios, une petite et une grosse.* […] *D'entrée, il me dit que cette fois-ci c'est du sérieux. Ils vont passer à l'acte, ils vont vous casser la gueule. À ma demande de savoir qui, il me répond qu'il ne peut le dire, mais qu'il y a encore une possibilité d'arranger les choses. Je lui ai tout de suite dit que si des personnes m'en voulaient, il fallait prévenir le procureur. Pendant cette conversation, une des radios fonctionnait. Je lui ai demandé à quoi servait cette radio. Il me répond que c'est le contrôle aérien. À ma demande de précision, il me dit qu'il est là pour surveiller le contrôle aérien. C'est à cet instant que j'ai réellement compris qu'il y avait un problème.* […] *C'est vraiment ce rendez-vous qui m'a ouvert les yeux sur cet individu.* » Il n'est jamais trop tard…
Et c'est ainsi qu'on a eu droit à cette grande comédie jouée au tribunal de Thonon.

Monsieur « Bons Offices »

Pour sa défense, le barbouze expliquera qu'il voulait seulement aider, rendre service. « *Ce n'était pas pour lui nuire, mais pour apaiser les tensions entre Richard et Martial* ». « *Vous vouliez faire le Monsieur Bons Offices* », ironise le juge rapporteur. Le résultat laisse songeur. Les avocats de l'accusation parlant même de « *climat délétère créé par le prévenu entre Martial Saddier et Richard Baud* ». Comme s'ils avaient besoin d'un intermédiaire pour ça !

Arnaque au président

Plus inspiré encore, l'avocat de « l'Abeille 1re » compare les manœuvres de Joël Mérandon à une « *arnaque au président* », cette méthode qui consiste à se faire passer pour le Pdg d'une grande entreprise afin d'obtenir le versement de fonds. Mieux, le président Saddier, se serait demandé « *est-ce que tout cela ne viendrait pas de mes opposants politiques qui m'auraient tendu un piège en utilisant M. Mérandon ?* » On frôle la paranoïa !

Fantasmes

Pour Me Huissoud, « *on donne à M. Mérandon une dimension et une importance qu'il n'a pas. Je ne sais pas la vérité dans cette histoire ni qui tient les rênes.* […] *La procédure ne permet pas d'y voir clair sur l'implication de chacun. Mais cela devient grave si on utilise M. Mérandon et ses fantasmes de DST* ». Car ce qu'il remarque, à la lecture des dépositions, à l'écoute de l'enregistrement et à la lecture des échanges de textos entre les protagonistes de cette triste comédie, c'est que « *ce n'est pas M. Mérandon qui en dit le plus. Martial Saddier va lui déballer toutes les affaires du Département. Soit il est naïf et c'est inquiétant pour une personne dotée d'une telle responsabilité, soit il sait ce qu'il fait. En tout cas, celui qui vient chercher les informations, c'est le président du Département* ». En ce qui concerne Richard Baud, qu'il soupçonne d'avoir sournoisement « *enregistré la conversation afin d'avoir des éléments pour se faire Saddier* », « *c'est un peu la même histoire. C'est lui qui pose les questions, c'est lui qui demande des informations* ». C'est lui, aussi, qui préviendra le premier le sous-préfet de l'incongruité de la démarche.

Tout était illégal

Qu'importe, pour la procureure, les délits sont caractérisés. Même s'il s'est pris au jeu dans lequel l'ont entraîné les élus, le

Quand « l'Abeille 1re » se paie la flamme olympique

prévenu a bel et bien exhibé des insignes de policier. Mais surtout, « *il est allé plus loin. Car il ne fait pas qu'état de ses supposées fonctions. Il agit, il a des missions comme s'il était vraiment policier. Tout ce qu'il a fait est illégal* ». Ce en quoi, elle demande une condamnation à 12 mois de prison assortis d'un sursis probatoire de 2 ans, une obligation de soins, l'interdiction d'entrer en contact avec l'ensemble des élus du Conseil départemental et l'interdiction de paraître dans les communes de Thonon et d'Annecy. Elle demande également au tribunal de « *réfléchir aux peines complémentaires* » comme l'affichage de la décision et sa parution dans le journal ou la privation de droits civiques pendant 5 ans.

Confusion

Me Huissoud fera valoir, au contraire, que le délit émanant du fait que son client ait présenté une fausse carte de police n'est pas constitué. Au motif que la loi précise que l'infraction doit être commise « *publiquement* ». Or, « *dans ce dossier, il n'a jamais utilisé cette carte de manière publique* ». Quant à l'immixtion dans les fonctions d'agent des Renseignements territoriaux, « *elle n'est pas caractérisée non plus, pour la raison principale qu'elle ne consiste pas uniquement à se présenter sous une certaine qualité, mais qu'il faut accomplir des actes réservés à la fonction publique. M. Mérandon a discuté, c'est tout. Ce n'est pas réservé aux agents des RT. Discuter ou chercher des informations n'est pas réservé aux agents des RT* ». En fait, conclut-il, il n'aurait fait que « *créer la confusion et*

Nos grands sportifs se sont payés le voyage jusqu'à Paris pour ramener la flamme olympique

utiliser des insignes de police. C'est tout ». Et les deux élus en ont bien profité…

Troubles paranoïaques ?

Il restera au tribunal à se pencher sur un autre point essentiel de cette délirante affaire : le prévenu était-il complètement responsable de ses actes ? Pour la procureure, oui. Mais pour la défense, c'est un peu moins sûr. Me Huissoud s'appuie pour cela sur les conclusions de l'expert psychiatre qui, lors d'une précédente affaire en 2018 (pour « *usurpation de titre, diplôme ou qualité et port d'armes* »), l'avait déclaré pénalement irresponsable. Estimant, à l'époque, que le prévenu souffrait de « *troubles paranoïaques* » ayant aboli son discernement. Et le plaideur de s'étonner que, cette fois-ci, et alors que les troubles psychiques sont toujours présents, le même expert estime que son discernement n'a pas été aboli mais seulement « *altéré* ». Ce qui le rendrait pénalement responsable. Mais à l'issue de l'audience, on pouvait encore se demander si le plus fou et le plus paranoïaque de cette histoire est bien celui qu'on croit…

L'affaire a été mise en délibéré au 4 juillet.

Doussard : un pas de plus vers la porte

Il n'y a pas qu'au Département où l'ambiance est toujours aussi amicale entre les élus. C'était aussi le cas au conseil municipal de Doussard où les dissidents de la majorité ont voté contre toutes les délibérations (excepté celle sur la rémunération du personnel), lors de la réunion du lundi 26 juin. Une autre délibération aurait bien connu plus de succès mais, curieusement, le maire a refusé d'inscrire à l'ordre du jour le retrait de ses délégations comme le réclamaient ses colistiers. Allez savoir pourquoi ? En guise de réponse, il a signifié aux putschistes que « *si vous démissionnez, je démissionnerai en même temps. Sinon, je ne démissionnerai pas* ». Une manière de mettre les mutins devant leurs responsabilités. Mais ces grands courageux préfèrent s'en remettre à la sagesse du préfet, à qui ils demandent de prononcer la dissolution du conseil municipal.

La mairie de Morzine ne va pas bon train

« *Ni fleurs ni plaque* », pour reprendre une expression chère à la première adjointe de Morzine, Aube Marullaz. Alors que la saison estivale s'approche à grand pas, seuls deux représentants de la majorité municipale étaient présents, le mardi 20 juin, lors de l'assemblée générale de l'Office du tourisme de Morzine. Aube Marullaz et son acolyte Benoit Heu. Les débats étaient pourtant d'une importance considérable, puisqu'à cette occasion, ledit Benoit Heu a fièrement annoncé que la station abandonnait son petit train touristique qui permettait de relier le centre du village jusqu'au parcours de santé les Déreches, la piscine et le centre équestre. Au motif que « *ce petit train ne permettait qu'à des grands-mères de promener leurs petits-enfants* »… Autant dire, une attraction inutile, en remplacement de laquelle il a préféré, en tant que responsable circulation à la mairie, mettre en place une nouvelle navette qui desservirait le haut du village jusqu'au Prodains. Tout le monde a été content de l'apprendre ce soir-là. Mais il est vrai que la mairie de Morzine, où le premier édile Fabien Trombert a échappé de peu à une tentative de putsch (ce qui n'est peut-être que partie remise), a d'autres priorités que la consultation des principaux acteurs de la commune…

« L'Abeille 1er » déclare sa flamme

L'information a été saluée à tous les niveaux : la Haute-Savoie est une grande terre de sport, puisqu'en plus d'organiser les Championnats du monde cyclisme 2027 et d'accueillir chaque année plusieurs étapes du Tour de France, notre beau département sera aussi en première ligne du passage de la flamme olympique. Contrairement à la Savoie ou à l'Isère, sortis du circuit. Il est vrai que notre très cher département bénéficie d'un incomparable sponsor en la personne de son président « l'Abeille 1er ». Grand amoureux du sport, ce généreux donateur n'a pas hésité à mettre la main au porte-monnaie des contribuables pour prendre en charge la contribution de toutes les communes candidates au passage de la flamme. Soit, au total 6 villes plus Chamonix, qui a elle seule aurait dû débourser la bagatelle de 180 000 euros pour jouir du statut de « ville étape ». Quand on aime, on ne compte pas…

Pas de flamme olympique pour tout le monde

Mais les Jeux Olympiques ne font pas la joie de tout le monde. Après la polémique générée par l'installation de baraquements préfabriqués pour accueillir des migrants et sans logis à Annecy, la préfecture a demandé au groupe Eiffage, nouveau propriétaire des anciens bâtiments de l'ECA (lycée professionnel catholique), à Annecy-le-Vieux, qui aurait aimablement accepté la pro- • • •